

SAUVETEUR SECOURISTE DU TRAVAIL

(Références réglementaires : Article R4224-15, R4224-16, R4141-17, R4141-18 et R4141-15 du code du travail)

La formation de sauveteur secouriste du travail (SST) s'inscrit dans la démarche de prévention des entreprises ; Le salarié formé sera non seulement un secouriste apte à mettre en œuvre les gestes d'urgence, mais aussi et surtout un auxiliaire de la prévention, capable d'apporter son concours pour la rédaction du document unique, la remontée d'informations pour sa mise à jour, et l'évaluation des actions menées sur le terrain.

Objectifs généraux	Etre capable d'intervenir face à une situation d'accident du travail
	Etre capable de mettre ses compétences de SST au service de la prévention des risques professionnels dans son entreprise

Public visé	Actif de 16 ans ou plus.
Type de formation	Présentiel
Durée	14 heures (+si besoin spécifique)
Prérequis	Aucun
Nombre de participants	4 à 10 maximum
Délais et conditions d'accès à la formation	A compter de votre demande par mail, une réponse vous sera apportée sous 8 jours (envois de informations modalités, programmes et devis).
Moyens techniques et pédagogiques	Formation interactive avec travail en groupe. (Exposé interactif, Brainstorming, débat) Apprentissage théorique et pratique. (Démonstrations en temps réel et commentées justifiées, apprentissage en sous-groupe, reformulation)
Outils	Ordinateur, vidéoprojecteur, mannequin : adulte enfant et nourrisson, DAE de formation, coupe de tête, objets de simulation
Intervenant	Formateur SST à jour de sa formation continue.
Documents remis	Attestation de réussite ou de présence Livret aide-mémoire
Évaluation des apprenants	Formative et par des mises en situation.
Evaluation de la formation	Il est demandé aux stagiaires de remplir un questionnaire « à chaud » à la fin de la formation. Puis un temps d'écoute et de dialogue est organisé.
Certificat	Délivrance d'un certificat de compétence de sauveteur secouriste du travail.

Validation : une évaluation formative est réalisée tout au long de la formation. Une évaluation certificative a lieu en fin de stage. A l'issue de cette évaluation, un certificat de Sauveteur Secouriste du Travail de l'INRS, valable 24 mois, sera délivré au candidat qui a participé activement à l'ensemble de la formation et fait l'objet d'une évaluation certificative favorable de la part du ou des formateurs.

Programme de formation initiale de sauveteur secouriste du travail	
<p>1ère demi-journée</p> <p>Présentation de la formation et de son organisation</p> <p>Le Sauveteur Secouriste du travail</p> <p>Les notions de base en prévention des risques professionnels</p> <p>La prévention des risques professionnels dans l'entreprise/établissement</p>	<p>2ème demi-journée</p> <p>Les actions « protéger, examiner, faire alerter/alerter, secourir »</p>
<p>3ème demi-journée</p> <p>Les actions « secourir suite »</p>	<p>4ème demi-journée</p> <p>Les actions « secourir suite et fin »</p> <p>Epreuves certificatives</p> <p>Bilan de la formation</p>

